

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ANCERVILLER**

Numéro SIRET : 21540014400014

POSTE COMPTABLE : Blamont/Cirey sur Vezouze

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**  
voté par nature

**BUDGET ANCERVILLER**

**ANNEE 2021**

**SOMMAIRE**

Pages	
	I. Informations générales
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières
4	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
5	A1 - Vue d'ensemble - Sections
6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
9	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
12	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
15	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
16	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

<b>IV. ANNEXES</b>		<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	A - Eléments du bilan		X
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		X
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		X
17	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
18	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
20	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
22	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de répartition de l'encours	X	
23	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
24	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions	X	
	A5 - Etalement des provisions	X	
27	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
28	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section de fonctionnement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section d'investissement		X
29	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Section de fonctionnement	X	
30	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Section d'investissement	X	
31	A8 - Etat des charges transférées	X	
32	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
	B - Engagements hors bilan		X
33	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
35	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
36	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
38	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
39	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
	C - Autres éléments d'informations		X
40	C1 - Etat du personnel	X	
42	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	

**SOMMAIRE**

<b>IV. ANNEXES</b>		<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
43	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
	D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		X
44	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
45	D2 - Arrêté et signatures	X	

<table border="1" style="display: inline-table;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; height: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; height: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; height: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; height: 20px; text-align: center;">4</td> </tr> </table>					5	4	0	1	4	<b>ANCERVILLER</b> <b>BP 2021</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>
				5	4	0	1	4			

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	269
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	27
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de Communes de la Vezouze	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyenne nationale du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
83 952,00	104 074,00	356,54	626,92

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	809,04	
2	Produits des impositions directes/population	147,67	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	678,53	
4	Dépenses d'équipement brut/population	156,07	
5	Encours de dette/population	310,87	
6	DGF/population	130,63	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,2363	
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,2741	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,2300	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,4581	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios pré respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
    - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont budgétaires (délibération n° ..... du .....).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	253 044,82	188 537,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		64 507,82
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		253 044,82	253 044,82

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	129 360,00	165 123,08
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	35 763,08	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		165 123,08	165 123,08

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>418 167,90</b>	<b>418 167,90</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificative et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre à 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	103 920,00		107 059,82	107 059,82	107 059,82
012	Charges de personnel et frais assimilés	48 850,00		46 390,00	46 390,00	46 390,00
014	Atténuations de produits	17 268,00		17 268,00	17 268,00	17 268,00
65	Autres charges de gestion courante	45 256,00		43 188,00	43 188,00	43 188,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>215 294,00</b>	<b>0,00</b>	<b>213 905,82</b>	<b>213 905,82</b>	<b>213 905,82</b>
66	Charges financières	1 562,00		1 109,00	1 109,00	1 109,00
67	Charges exceptionnelles	3 970,55		350,00	350,00	350,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (					
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>230 826,55</b>	<b>0,00</b>	<b>225 364,82</b>	<b>225 364,82</b>	<b>225 364,82</b>
023	Virement à la section d'investissement (	23 080,00		27 680,00	27 680,00	27 680,00
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>23 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 680,00</b>	<b>27 680,00</b>	<b>27 680,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>253 906,55</b>	<b>0,00</b>	<b>253 044,82</b>	<b>253 044,82</b>	<b>253 044,82</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>253 044,82</b>
--	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, domaine et vent	24 524,00		53 769,00	53 769,00	53 769,00
73	Impôts et taxes	53 237,00		57 311,00	57 311,00	57 311,00
74	Dotations, subventions et participations	58 792,00		55 357,00	55 357,00	55 357,00
75	Autres produits de gestion courante	21 100,00		21 850,00	21 850,00	21 850,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>157 653,00</b>	<b>0,00</b>	<b>188 287,00</b>	<b>188 287,00</b>	<b>188 287,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 250,00		250,00	250,00	250,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>158 903,00</b>	<b>0,00</b>	<b>188 537,00</b>	<b>188 537,00</b>	<b>188 537,00</b>
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>158 903,00</b>	<b>0,00</b>	<b>188 537,00</b>	<b>188 537,00</b>	<b>188 537,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>64 507,82</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>253 044,82</b>
--	-------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)</b>	<b>27 680,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	53 736,95		115 393,70	115 393,70	115 393,70
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>53 736,95</b>	<b>0,00</b>	<b>115 393,70</b>	<b>115 393,70</b>	<b>115 393,70</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	14 658,00		8 966,30	8 966,30	8 966,30
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.	16,00				
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues			5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>14 674,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 966,30</b>	<b>13 966,30</b>	<b>13 966,30</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>68 410,95</b>	<b>0,00</b>	<b>129 360,00</b>	<b>129 360,00</b>	<b>129 360,00</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>68 410,95</b>	<b>0,00</b>	<b>129 360,00</b>	<b>129 360,00</b>	<b>129 360,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+	<b>35 763,08</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		= <b>165 123,08</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	18 489,00		61 945,00	61 945,00	61 945,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	20 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>38 489,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 945,00</b>	<b>91 945,00</b>	<b>91 945,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	5 441,95		8 335,00	8 335,00	8 335,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 094,41		35 763,08	35 763,08	35 763,08
138	Autres subv.d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
<b>Total des recettes financières</b>		<b>9 936,36</b>	<b>0,00</b>	<b>45 498,08</b>	<b>45 498,08</b>	<b>45 498,08</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>48 425,36</b>	<b>0,00</b>	<b>137 443,08</b>	<b>137 443,08</b>	<b>137 443,08</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	23 080,00		27 680,00	27 680,00	27 680,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>23 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 680,00</b>	<b>27 680,00</b>	<b>27 680,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>71 505,36</b>	<b>0,00</b>	<b>165 123,08</b>	<b>165 123,08</b>	<b>165 123,08</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		= <b>165 123,08</b>

**Pour information :**

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>27 680,00</b>
--	---	------------------

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	107 059,82		107 059,82
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 390,00		46 390,00
014	Atténuations de produits	17 268,00		17 268,00
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	43 188,00		43 188,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	1 109,00		1 109,00
67	Charges exceptionnelles	350,00		350,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		27 680,00	27 680,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>225 364,82</b>	<b>27 680,00</b>	<b>253 044,82</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>253 044,82</b>
--	-------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	8 966,30		8 966,30
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	115 393,70		115 393,70
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>129 360,00</b>		<b>129 360,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>35 763,08</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>165 123,08</b>
---	-------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	53 769,00		53 769,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	57 311,00		57 311,00
74	Dotations, subventions et participations	55 357,00		55 357,00
75	Autres produits de gestion courante	21 850,00		21 850,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	250,00		250,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>188 537,00</b>		<b>188 537,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>64 507,82</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>253 044,82</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 335,00		8 335,00
13	Subventions d'investissement reçues	61 945,00		61 945,00
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	31 400,00		31 400,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		27 680,00	27 680,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>101 680,00</b>	<b>27 680,00</b>	<b>129 360,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>35 763,08</b>
-----------------------------------	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>165 123,08</b>
---	-------------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>103 920,00</b>	<b>107 059,82</b>	<b>107 059,82</b>
60611	Eau et assainissement	450,00	400,00	400,00
60612	Energie - Electricité	4 000,00	4 500,00	4 500,00
60621	Combustibles	7 000,00	7 000,00	7 000,00
60622	Carburants	500,00	500,00	500,00
60623	Alimentations	100,00	100,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60633	Fournitures de voirie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60636	Vêtements de travail	200,00	200,00	200,00
6064	Fournitures administratives	750,00	509,82	509,82
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	22 500,00	19 800,00	19 800,00
615221	Bâtiments publics	13 000,00	6 500,00	6 500,00
615228	Autres bâtiments	1 000,00	1 000,00	1 000,00
615231	Voiries	2 000,00	3 500,00	3 500,00
615232	Réseaux	500,00	500,00	500,00
61524	Bois et forêts	6 000,00	24 500,00	24 500,00
61551	Matériel roulant	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	13 000,00	1 700,00	1 700,00
6161	Multirisques	2 900,00	2 950,00	2 950,00
6168	Autres	220,00	2 200,00	2 200,00
6182	Documentation générale et technique	400,00	400,00	400,00
6184	Versements à des organismes de formation	300,00	300,00	300,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	300,00	300,00	300,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	350,00	350,00	350,00
6262	Frais de télécommunications	1 200,00	1 200,00	1 200,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	150,00	150,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6282	Frais gardiennage(église,forêts&bois commun	1 500,00	5 000,00	5 000,00
62876	Au GFP de rattachement	800,00	800,00	800,00
62878	A d'autres organismes		1 000,00	1 000,00
6288	Autres services extérieurs	800,00	700,00	700,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>48 850,00</b>	<b>46 390,00</b>	<b>46 390,00</b>
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	550,00	500,00	500,00
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rém	110,00	100,00	100,00
6411	Personnel titulaire	31 000,00	31 500,00	31 500,00
6413	Personnel non titulaire	1 400,00		
6451	Cotisations à l'URSSAF	5 000,00	5 500,00	5 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	7 500,00	8 000,00	8 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 500,00		
6456	Versement au FNC du supplément familial	400,00	400,00	400,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	90,00	90,00	90,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	300,00	300,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>17 268,00</b>	<b>17 268,00</b>	<b>17 268,00</b>
739221	FNGIR	17 268,00	17 268,00	17 268,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>45 256,00</b>	<b>43 188,00</b>	<b>43 188,00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
6531	Indemnités	14 500,00	14 500,00	14 500,00
6533	Cotisations de retraite	600,00	600,00	600,00
6535	Formation	400,00	400,00	400,00
6553	Service d'incendie	4 896,00	4 928,00	4 928,00
65548	Autres contributions	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	200,00	200,00	200,00
657362	CCAS	3 100,00	1 000,00	1 000,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits	1 060,00	1 060,00	1 060,00
65888	Autres	500,00	500,00	500,00
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'</b>			
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65</b>		<b>215 294,00</b>	<b>213 905,82</b>	<b>213 905,82</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>1 562,00</b>	<b>1 109,00</b>	<b>1 109,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 562,00	1 109,00	1 109,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>3 970,55</b>	<b>350,00</b>	<b>350,00</b>
673	Titres annulés (sur excercices antérieurs)	150,00	150,00	150,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 820,55	200,00	200,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (</b>			
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>230 826,55</b>	<b>225 364,82</b>	<b>225 364,82</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>23 080,00</b>	<b>27 680,00</b>	<b>27 680,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre se</b>			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>23 080,00</b>	<b>27 680,00</b>	<b>27 680,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>23 080,00</b>	<b>27 680,00</b>	<b>27 680,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>253 906,55</b>	<b>253 044,82</b>	<b>253 044,82</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>253 044,82</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>			
<b>70</b>	<b>Produits des services, domaine et vente</b>	<b>24 524,00</b>	<b>53 769,00</b>	<b>53 769,00</b>
7022	Coupes de bois	14 200,00	46 000,00	46 000,00
7023	Menus produits forestiers	497,00	500,00	500,00
7025	Taxes d'affouage	3 627,00	2 808,00	2 808,00
70311	Concession dans les cimetières (produit ne		200,00	200,00
70323	Redevance d'occupation du dom.public co	3 000,00	1 626,00	1 626,00
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	2 600,00	2 635,00	2 635,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	600,00		
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>53 237,00</b>	<b>57 311,00</b>	<b>57 311,00</b>
73111	Impôts directs locaux	43 435,00	47 184,00	47 184,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entrepri	129,00	443,00	443,00
73114	Imposition forfaitaire sur entreprises de rés	1 673,00	1 684,00	1 684,00
7381	Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.fo	8 000,00	8 000,00	8 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>58 792,00</b>	<b>55 357,00</b>	<b>55 357,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	18 736,00	18 000,00	18 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	20 533,00	20 000,00	20 000,00
742	Dotations aux élus locaux	4 550,00	4 550,00	4 550,00
744	FCTVA	1 253,00	1 163,00	1 163,00
74718	Autres		87,00	87,00
74832	Attribution du fonds départ. péréquation tax	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74833	Etat-Compens.au titre contrib.écon.territ.	576,00	745,00	745,00
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes f	775,00	812,00	812,00
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d	2 369,00		
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>21 100,00</b>	<b>21 850,00</b>	<b>21 850,00</b>
752	Revenus des immeubles	17 425,00	17 600,00	17 600,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	3 675,00	4 250,00	4 250,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b> (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		<b>157 653,00</b>	<b>188 287,00</b>	<b>188 287,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>			
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>1 250,00</b>	<b>250,00</b>	<b>250,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers	1 250,00	250,00	250,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a + b + c + d		<b>158 903,00</b>	<b>188 537,00</b>	<b>188 537,00</b>

<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre se</b>			
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> = RECETTES REELLES + D'ORDRE		<b>158 903,00</b>	<b>188 537,00</b>	<b>188 537,00</b>
---	--	-------------------	-------------------	-------------------

		+	
<b>RESTES A REALISER N-1</b>			<b>0,00</b>
		+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>			<b>64 507,82</b>
		=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>253 044,82</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
--------------------	---------	-------------------------------------	---------------------------	------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (hors op			
204	Subventions d'équipement versées (ho			
21	Immobilisations corporelles (hors opér	53 736,95	115 393,70	115 393,70
2116	Cimetières	2 052,00	10 000,00	10 000,00
21318	Autres bâtiments publics	1 700,00	71 163,70	71 163,70
2151	Réseaux de voirie	47 984,00	34 230,00	34 230,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,95		
22	Immobilisations reçues en affectation (			
23	Immobilisations en cours (hors opératio			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>53 736,95</b>	<b>115 393,70</b>	<b>115 393,70</b>
10	Dotations, fonds divers et reserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés	14 658,00	8 966,30	8 966,30
1641	Emprunts en euros	13 258,00	7 566,30	7 566,30
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	1 400,00	1 400,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa	16,00		
261	Titres de participation	16,00		
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues		5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>14 674,00</b>	<b>13 966,30</b>	<b>13 966,30</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>68 410,95</b>	<b>129 360,00</b>	<b>129 360,00</b>

040	Opération d'ordre transfert entre section			
041	Opérations patrimoniales			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>68 410,95</b>	<b>129 360,00</b>	<b>129 360,00</b>
---	------------------	-------------------	-------------------

	+	
<b>RESTES A REALISER N-1</b>		<b>0,00</b>
	+	
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>35 763,08</b>
	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>165 123,08</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>010</b>	<b>Stocks</b>			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>18 489,00</b>	<b>61 945,00</b>	<b>61 945,00</b>
1321	Etats et établissements nationaux	9 489,00		
1323	Départements	9 000,00	9 000,00	9 000,00
1328	Autres		20 000,00	20 000,00
1341	Dotation d'équipement des territoires rureau		32 945,00	32 945,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés (sf 165)</b>	<b>20 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	20 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sf 204)</b>			
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>			
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>			
<b>Total des recettes d'équipement (sauf 138)</b>		<b>38 489,00</b>	<b>91 945,00</b>	<b>91 945,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et reserves</b>	<b>8 536,36</b>	<b>44 098,08</b>	<b>44 098,08</b>
10222	FCTVA	5 441,95	8 335,00	8 335,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 094,41	35 763,08	35 763,08
<b>138</b>	<b>Autres subv. d'inv. non transférables</b>			
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>1 400,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA, ré</b>			
<b>26</b>	<b>Participations et créances ratt. à des pa</b>			
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>			
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisation</b>			
<b>Total des recettes financières</b>		<b>9 936,36</b>	<b>45 498,08</b>	<b>45 498,08</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>48 425,36</b>	<b>137 443,08</b>	<b>137 443,08</b>

<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnemen</b>	<b>23 080,00</b>	<b>27 680,00</b>	<b>27 680,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre se</b>			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>23 080,00</b>	<b>27 680,00</b>	<b>27 680,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>23 080,00</b>	<b>27 680,00</b>	<b>27 680,00</b>

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>71 505,36</b>	<b>165 123,08</b>	<b>165 123,08</b>
---	------------------	-------------------	-------------------

	+
<b>RESTES A REALISER N-1</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>165 123,08</b>



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°**

**LIBELLE :**

Chap. / Art.	Libellé	Réalizations cumulées au 01/01/2021	Restes à réaliser 2020  (3) (5)	Propositions nouvelles  (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>			a			b

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2020	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c	d

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	
---	--

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2021	Montant des tirages 2020	Montant des remboursements 2020		Encours restant dû au 01/01/2021
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>5191 - Avances du Trésor</b>						
Néant						
<b>5192 - Avances de trésorerie</b>						
Néant						
<b>51931 - Lignes de trésorerie</b>						
Néant						
<b>51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt</b>						
Néant						
<b>5194 - Billet de trésorerie</b>						
Néant						
<b>5198 - Autres crédits de trésorerie</b>						
Néant						
<b>519 - Crédits de trésorerie (total)</b>						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
Néant														
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					<b>90 000,00</b>									
1641 Emprunts en euros					90 000,00									
86473874776	CRCA MUTUEL DE LORRAINE	06/01/2020		10/04/2020	20 000,00	F		0,69	0,69	EUR	T	P	N	A-1
9262004	Caisse d'Epargne Lorraine	14/06/2013		01/11/2013	40 000,00	F		3,55	3,55	EUR	T	P	N	A-1
9839550	Caisse d'Epargne	07/12/2016		05/01/2018	30 000,00	F	EURIBOR	0,91	0,91	EUR	A	P	N	A-1
1644 Emp.assor.d'une opt.de tirage sur ligne de trésor.														
Néant														
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
Néant														
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)</b>														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor														
Néant														
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>90 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2021											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
Néant												
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>				<b>63 122,31</b>					<b>7 566,30</b>	<b>1 108,33</b>		
1641 Emprunts en euros				63 122,31					7 566,30	1 108,33		
86473874776	N			18 547,36	9,27	F		0,69	1 948,57	122,95		
9262004	N			23 291,36	7,83	F		3,55	2 659,22	791,70		
9839550	N			21 283,59	7,01	F	EURIBOR	0,91	2 958,51	193,68		
1644 Emp.assor.d'une opt.de tirage sur ligne de trésor.												
Néant												
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
Néant												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)</b>												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor												
Néant												
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>												
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>63 122,31</b>					<b>7 566,30</b>	<b>1 108,33</b>		

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2021 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (I)														
TOTAL (I)														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2021 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
--	--------------------------------------	----------------	--	-------------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------	------------------------	--------------------------	---	--	--	---	--

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2021 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts payés au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures							
<b>(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nb produits	3					
	% de l'encours	100,00 %	%	%	%	%	%
	Montant en euros	63 122,31					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2021 après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2021	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>													
Néant													
<b>Taux variable simple (total)</b>													
Néant													
<b>Taux complexe (total) (2)</b>													
Néant													
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>									
Néant									
<b>Taux variable simple (total)</b>									
Néant									
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
Néant									
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/2021 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>					
<b><u>Auprès des organismes de droit privé</u></b>					
Caisse du crédit agricole					
Caisse des dépôts et consignations					
Caisse d'épargne					
Crédit Local de France / DEXIA					
Crédit Foncier					
Crédit Mutuel					
Crédit National / NATEXIS					
Banques étrangères					
Organismes d'assurances					
Autres prêteurs divers					
<b><u>Auprès des organismes de droit public</u></b>					
Néant					
<b><u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u></b>					
Néant					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

**A2.7 - AUTRES DETTES**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3 A4 A5</b>

**A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0,00 €		
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>
	NEANT	

**A4 - ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2021	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						
NEANT						
<b>Provision pour dépréciation (2)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Prov. pour risques et charges (2)</b>						
NEANT						
<b>Provision pour dépréciation (2)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3 A4 A5</b>

**A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2021	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		12 566,30	12 566,30
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		7 566,30	7 566,30
1641	Emprunts en euros	7 566,30	7 566,30
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		5 000,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>12 566,30</b>		<b>35 763,08</b>	<b>48 329,38</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		36 015,00	III 36 015,00
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		8 335,00	8 335,00
10222	FCTVA	8 335,00	8 335,00
<b>Ressources propres internes (b)(2)</b>		27 680,00	27 680,00
021	Virement de la section de fonctionnement	27 680,00	27 680,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	36 015,00			35 763,08	71 778,08

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II 48 329,38
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV 71 778,08
<b>Solde</b>	V = IV - II (6) 23 448,70

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.1</b>

**(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)**

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

<b>RECETTES</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>Recettes issues de la TEOM</b>		
7331	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	
<b>Dotations et participations reçues</b>		
74	Dotations, subventions et participations	
<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>		
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	
013	Atténuations de charges	
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de</i>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Autres dépenses éventuelles	
020	Dépenses imprévues	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	<b>Total des recettes réelles</b>	
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A8 A9</b>

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A8 A9</b>

**A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° de l'op. :	Intitulé de l'op. :	Date de délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2021 (2)	Restes à réaliser 2020 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)
<b>DEPENSES (a)</b>					
NEANT					
<b>RECETTES (b)</b>					
NEANT					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de repris anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2021
	Année	Profil				
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
<b>Totaux généraux</b>						

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
		Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en Intérêts (8)	en Capital
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	8 674,63
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>8 674,63</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>188 537,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II * 100</b>	<b>4,60</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b> <b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b> <b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.3</b> <b>B1.4</b> <b>B1.5</b> <b>B1.6</b>

**B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					2022	2023	2024	2025	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

**B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
NEANT									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

**B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/2021	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	NEANT						
	8018 Autres engagements donnés						
	* Au profit d'organismes publics						
	NEANT						
	* Au profit d'organismes privés (1)						
	NEANT						
	Total						

IV - ANNEXES	IV
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.3</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.5</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>
<b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 01/01/2021 " correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/2021. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

**B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2021	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	NEANT						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	NEANT						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	NEANT						
	Engagements reçus des entreprises						
	NEANT						
	Total						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
	NEANT				
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>657362</b>	<b>CCAS</b>				<b>1 000,00</b>
	Subvention fonctionnement CCAS		CCAS ANCERVILLER	Collectivité territ	1 000,00
<b>6574</b>	<b>Subv.fonct.aux asso.&amp;autres pers. de droits privé</b>				<b>860,00</b>
	Subvention de fonctionnement		ADMR BLAMONT Mr simoutre	Association	200,00
	Subvnetion fonctionnement AFR		AFR ANCERVILLER HALLOVILLE	Association	200,00
	Subvention de fonctionnement		ANCIENS COMBATTANTS	Association	260,00
	Subvention fonctionnement		AS BLAMONT FOOTBALL	Association	50,00
	Subvention de fonctionnement		DONNEURS DE SANG Mr PERRINO	Association	50,00
	Subvention de fonctionnement		ECOLE DE MUSIQUE BLAMONT	Association	50,00
	Subvention de fonctionnement		RES NON VERBA	Association	50,00
	Subvention fonctionnement les restos		RESTAURANTS DU COEUR	Association	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b> <b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b> <b>ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B2.1</b> <b>B2.2</b> <b>B3</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2021)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2021) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (2)	Restes à financer de l'exercice 2022	Restes à financer (exercices au-delà de 2022)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2021)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2021) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (2)	Restes à financer de l'exercice 2022	Restes à financer (exercices au-delà de 2022)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

<b>Libellé de la recette :</b>			
Reste à employer au 01/01/2021 :			
<b>Recettes</b>			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		NEANT	
Total Recettes :			
<b>Dépenses</b>			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		NEANT	
Total Dépenses :			
Reste à employer au 31/12/2021 :			

TOTAL Reste à employer au 01/01/2021 :			
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/2021 :			



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2021</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2021**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>ADMINISTRATIVE</b>			<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>		<b>1,00</b>
REDACTEUR (AV. FÉV. 2014)	B		1,00	1,00	1,00		1,00
<b>TECHNIQUE</b>			<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>		<b>2,00</b>
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL. (AV. FÉV. 2014)	C		2,00	2,00	2,00		2,00
<b>EMPLOIS NON CITES (5)</b>							
NEANT							
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>		<b>3,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2021</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2021 (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2021	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
NEANT						
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif  
 TECH : Technique  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
 S : Social  
 MS : Médico-social  
 MT : Médico-technique  
 SP : Sportif  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation  
 PM : Police  
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
- 3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de cabinets
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
- A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b> NEANT				
<b>Détention d'une part du capital</b> NEANT				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b> NEANT				
<b>Subventions supérieures à 75000 euros ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b> NEANT				
<b>Autres</b> NEANT				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS</b> <b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b> <b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.</b>	<b>C3.1</b> <b>C3.2</b> <b>C3.3</b> <b>C3.4</b>

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
NEANT			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
NEANT			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)**

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT	INTITULE / OBJET DE L'ETABLISSEMENT	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS					
CE					
Régie personnalisée					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						
Lotissement						
Service social et médico-social						

**C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)
NEANT				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2020	Taux appliqués par décision de l'assemb. délibérante	Variation des taux / 2020 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation des produits / 2020 (%)
Taxe d'habitation		-100,000 %		-100,000 %		-100,000 %
TFPB	151 900,000	0,913 %	22,290 %	341,386 %	33 859,000	345,455 %
TFPNB	38 000,000	-0,037 %	16,680 %	0,000 %	6 338,000	-0,032 %
CFE	4 900,000	-14,634 %	15,500 %	0,000 %	760,000	-14,511 %
<b>TOTAL</b>	<b>194 800,000</b>	<b>-55,309 %</b>			<b>40 957,000</b>	<b>-5,601 %</b>

